



**MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-07 RELATIF À L'ENTRETIEN DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES TERTIAIRES (DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT
ULTRAVIOLET) DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM)**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, que:

Le 4 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Brigham a adopté le Règlement numéro 2022-07 relatif à l'entretien des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) de la Municipalité de Brigham).

L'objet de ce règlement concerne l'autorisation des installations septiques tertiaires (désinfection par rayonnement ultraviolet) sur le territoire de la Municipalité de Brigham et leurs entretiens).

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'Hôtel de Ville, 118, avenue des Cèdres à Brigham, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Brigham, ce 7^e jour du mois d'octobre 2022.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me pierre Lefebvre, avocat